

CONSEIL MUNICIPAL 22 MAI 2025

Délibération n°030-2025

Enquête publique pour le renouvellement d'exploitation de la carrière de Beaucaire

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	15
Date de convocation		
16 mai 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX
Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Catherine CLIMENT, Éric ORTIZ à Brigitte GAYAUD
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement

Une enquête publique a été prescrite par Monsieur le Préfet du Gard, du 30 avril au 3 juin 2025, dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de calcaire à ciel ouvert de Beaucaire, présentée par la société Heidelberg Materials France Ciments.

Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Le site actuel s'étend sur une superficie de 213 hectares, avec une production maximale fixée à 1 825 000 tonnes de calcaire.

La nouvelle demande d'autorisation vise à réduire cette production à une moyenne de 1 350 000 tonnes par an, en diminuant de 21 hectares la surface exploitée : cette diminution affectera des zones déjà exploitées qui seront remises en état, ainsi que des terrains naturels jamais exploités.

L'emprise totale serait donc de 192 hectares, dont 78,7 dédiés à l'extraction.

La demande ne prévoit aucune nouvelle activité ou installation structurante ; en revanche, elle prévoit la restitution du caractère naturel du site sur plusieurs secteurs :

- La création ou la préservation de friches permettant le report des espèces les plus impactées vers les zones réaménagées
- Et une reconversion agricole à l'Ouest, qui comprendra la mise en place d'un pâturage, le développement de friches herbacées et arbustives, la culture de luzerne et l'adaptation des pratiques viticoles.

Une zone de transit de 7 000 m² sera par ailleurs maintenue sur le site pour le stockage temporaire de déchets inertes en attente du réemploi de ces matériaux lors de la remise en état des zones non exploitées, ou pour la fabrication de ciment. Une station de transit sera créée à cet effet.

En termes d'impact environnemental et humain :

- Les premières zones urbanisées de Beaucaire se trouvent à environ 330 mètres à l'Est de la zone concernée, au-delà de la RD 90. Celles de Jonquières-Saint-Vincent sont situées à environ 1,7 km à l'Ouest.
- L'accès à la carrière se fait par une piste privée longue de 1,4 km, débouchant sur la RD 38, en face de la cimenterie, sans connexion directe avec la voirie publique.
- Les besoins en eau sont limités à l'arrosage des pistes pour limiter les poussières, à la protection contre l'incendie et aux usages du personnel. L'alimentation en eau est assurée par le réseau BRL.

Plusieurs personnes publiques ont émis un avis unanimement favorable sur le projet, parfois assorti de prescriptions ne remettant pas en cause son économie générale : DDTM du Gard, SDIS, DREAL, Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et Conseil National de la Protection de la Nature.

Le Conseil Municipal est donc invité à émettre un avis sur le projet.

Un débat d'engage, au terme duquel

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article R.181-38,
Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2025 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS Heidelberg Materials France Ciments,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

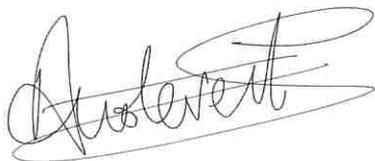
Par 2 voix pour (Cyril QUIOT et Sonia BONNET-TELLIER) :

1. D'émettre un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière à ciel ouvert de roche calcaire exploitée par la société Heidelberg Materials France Ciments à Beaucaire, et de création d'une station de transit pour l'accueil de déchets inertes.

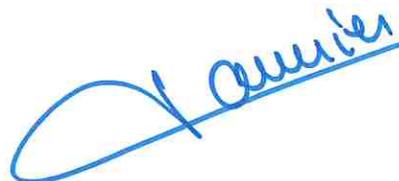
Par 13 voix :

2. De s'abstenir d'émettre un avis sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de roche calcaire de Beaucaire.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr